



C.C.A.S. DE LILLEBONNE  
du Conseil d'Administration  
Séance du 03.04.2024

**Délibération n° : D.07/04.2024**  
**Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités**  
**Budget Primitif 2024**

Lors de sa séance du 21 février 2024, le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités pour 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2024, budget équilibré en dépenses et en recettes

La présente délibération a pour objet de présenter au Conseil d'Administration les grandes lignes du Budget Primitif du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités pour 2024 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil d'Administration du 21 février 2024 (D.01/02.2024),

Considérant le rapport de présentation du Budget Primitif 2024 du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités, annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration est invité :

- à adopter le Budget Primitif 2024 du C.C.A.S. qui s'établit en équilibre :

- en section d'investissement à	66 764,17 €
- en section de fonctionnement à	1 102 162,22 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
---------------------------------

- RECETTES :	<u>EUROS</u>
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	1 900,00
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00
Chapitre 001 Résultat d'investissement reporté	55 864,17

**\* Total des recettes de la section d'investissement : 66 764,17 €**

- DEPENSES :	<u>EUROS</u>
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	64 984,17
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 780,00

**\* Total des dépenses de la section d'investissement : 66 764,17 €**

C.C.A.S. DE LILLEBONNE  
du Conseil d'Administration  
Séance du 03.04.2024

Délibération n° : D.07/04.2024  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Budget Primitif 2024

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>- RECETTES :</b>		<b><u>EUROS</u></b>
Chapitre 013	Atténuations de charges	500,00
Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	112 107,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	922 334,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	900,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 780,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	64 541,22

\* Total des recettes de la section de fonctionnement : 1 102 162,22 €

<b>- DEPENSES :</b>		<b><u>EUROS</u></b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	252 762,22
Chapitre 012	Charges de personnel	801 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	39 200,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 000,00

\* Total des dépenses de la section de fonctionnement : 1 102 162,22 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 9 VOIX POUR  
ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur Patrick CIBOIS, Madame Arlette LECACHEUR)**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités  
Christine DECHAMPS